sasdmis69@gmail.com

Le 31 mars 2020

Ref 2020\02

Objet:Demande sur le COVID 19

Mon Lieutenant Colonel,

Nous avons indéniablement progressé ses derniers jours dans notre participation à cette lutte compliquée contre le COVID-19. Nous nous félicitons du retour des tenues de protection type 6 et de la généralisation des protections "Risques Infectieux" sur les départ SUAP quelque soit leur motif. Je pense que les agents, au sens large, du Ct St Priest peuvent être fiers de leur travail sur la mise en place du protocole de désinfection VSAV. Il semble que cela fonctionne plutôt bien, et prouve une fois de plus que l'on est meilleur, plus intelligent, collectivement que seul. Ce travail n'est pas figé, la mise en pratique nous permettra, tous ensemble, de continuer à améliorer ce protocole. A ce titre même si les tenues type 6 sont de retour, le nettoyage des tenues B1 hors des Ct reste un souci pour nombre d'agents.

Si la prévention contre le risque de transmission du virus est nettement améliorée sur le plan opérationnel, le risque de contamination demeure toujours sur le plan de la vie de caserne. On ressent une avancée notable sur l'application des "gestes barrières" mais, même avec la meilleure volonté, notre profession nous oblige à une certaine promiscuité. Celle-ci n'est pas un handicap, notre force reposant sur l'entraide, le collectif et la cohésion. Malheureusement, dans les circonstances actuelles, cette promiscuité est synonyme de brèche potentielle. En découle deux questions :

- Nous n'avons pas de visibilité sur les stocks de masques du SDMIS, mais ne serait-il pas possible de fournir un masque à chaque agent en dotation personnelle, à minima un masque chirurgical voire un masque tissu ? En partant du principe que dès lors que les distances sont impossible à respecter, tout le monde porte le masque et ainsi se protège en protégeant ses collègues. Cette mesure, tout en adéquation avec les valeurs de notre profession, est déjà appliquée dans d'autres départements et règlerait le problème de distanciation sociale dans les engins.

SASMIS 17 avenue debourg 69007 LYON

On sait que le scénario impliquant une contagion massive des agents serait catastrophique pour le service et donc pour la population. Nous nous permettons donc de réitérer l'hypothèse d'un travail en équipe fixe en cycle ; qui, selon nous, limiterait la contagion en cas de contamination d'un agent. L'idée est crédible puisqu'elle va dans le sens de l'organisation adoptée au CTA, qu'elle est demandée par des médecins SMUR et, là aussi, adoptée par d'autres départements. Contrairement à ce que l'on a pu entendre, sa mise en place n'est pas rendue impossible par les règles d'organisation de travail utilisées aujourd'hui. En décembre 2018, le directeur a déclaré que lorsque les circonstances sont exceptionnelles, les règles s'effacent devant la nécessité de la mission de service public. Il n'a pas hésité à mettre cela en application et n' a pourtant eu l'aval du Préfet et du Tribunal Administratif qu'après. Aujourd'hui, le Président ayant qualifié la nation en "état de Guerre", il semblerait que la situation soit donc suffisamment exceptionnelle pour envisager de réorganiser momentanément le temps de travail.

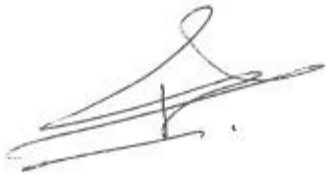
Nous vous souhaitons également comme évoqué, une case à cocher COVID 19 PLUS ou suspicion COVID sur ARTEMIS afin de pouvoir effectuer des statistiques.

Ne pouvant pas, encore, poser nos questions au Directeur, nous souhaiterions que vous portiez à son attention ces éléments relevant de la réflexion collective d'agents du SDMIS en général et de votre casernement en particulier.

Veuillez agréer, mon colonel, l'expression de nos salutations distinguées,

Syndicat Autonome PATS SPP SDMIS

Président S.Martinez



Copie Directeur Départemental Métropolitain des Services d'Incendie et de Secours

SASMIS 17 avenue debourg 69007 LYON